



## Charte relative aux ondes électromagnétiques - Janvier 2010

Les ondes électromagnétiques suscitent beaucoup de questions depuis la démocratisation du mobile et l'installation des antennes-relais. Elles sont aujourd'hui au coeur du débat de la société.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'AFSSET\*, le SCENIHR\* et l'ICNIRP\* ont passé en revue les études scientifiques sur les effets des ondes radio\* sur la santé et concluent que l'exposition du public due aux antennes relais et aux points d'accès n'engendre pas de risques identifiés pour les riverains.

En ce qui concerne les téléphones mobiles, le résultat de ces études ne révèle pas de risques avérés, néanmoins à ce stade, ils ne peuvent pas être totalement exclus. C'est pourquoi les autorités sanitaires recommandent la poursuite des recherches afin de vérifier si une exposition prolongée (supérieure à 10 ans) pourrait avoir des effets sur la santé.

A ce jour, aucune des ces autorités ne préconisent un abaissement des seuils de protection recommandés et confirmés en 2009 par l'ICNIRP.

France télécom Orange a développé depuis 1994 ses recherches et connaissances sur ce thème.

Depuis plus de 10 ans elle a mis en oeuvre des mesures en matière de santé et de sécurité et a progressivement mis en place des processus d'information et de sensibilisation à l'égard de ses collaborateurs, de ses clients et du grand public.

Aujourd'hui, Orange poursuit ses engagements :

### 1. Orange en France soutient la recherche et assure la diffusion de la connaissance scientifique sur les effets éventuels des ondes électromagnétiques.

1.1 Orange soutient des programmes de recherche épidémiologiques et biologiques publics et privés qui s'inscrivent dans l'agenda de l'OMS\* et du SCENIHR\* (groupe d'experts de la Commission européenne) dont les conseils scientifiques sont indépendants

1.2 Orange participe activement à la recherche technologique en développant des méthodes et outils pour mesurer et visualiser l'intensité des ondes électromagnétiques. Les résultats de ces travaux de dosimétrie\* sont publiés dans des revues à comité de lecture et présentés dans des colloques nationaux et internationaux

1.3 Orange assure une veille active de toutes les publications scientifiques, nationales et internationales, sur les ondes électromagnétiques afin d'anticiper, d'enrichir ses connaissances et de relayer les recommandations des experts et de prendre les décisions appropriées

1.4 Orange s'associe et s'implique aux côtés des pouvoirs publics et des autorités administratives pour favoriser un meilleur partage des connaissances et mieux répondre aux interrogations.





## 2. Orange en France s'assure que ses équipements et ses sites radio\* répondent aux exigences en termes de santé et de sécurité

2.1 Orange s'assure que ses antennes relais\* et points d'accès\* répondent aux exigences de santé et de sécurité définies dans les réglementations européennes et françaises reprenant les seuils recommandés par l'ICNIRP.

2.2 Orange fait réaliser des mesures d'exposition gratuites pour les riverains qui en font la demande par des bureaux de contrôle indépendants accrédités COFRAC\*.

2.3 Orange donne des consignes de sécurité à ses collaborateurs chargés de l'installation et de la maintenance des antennes, informe des mêmes consignes les sous-traitants concernés et les intègre dans leur cahier des charges.

2.4 Orange vérifie que les équipements et les terminaux\* de ses fournisseurs internationaux sont conformes à la réglementation française et européenne en vigueur.

## 3. Orange en France privilégie l'écoute et le dialogue pour répondre aux interrogations sur les effets éventuels des ondes électromagnétiques.

3.1 Orange privilégie l'écoute de ses clients et du grand public et mène des actions concertées avec les associations de consommateurs afin de mieux prendre en compte leurs attentes.

3.2 Orange informe et partage ses connaissances sur les ondes électromagnétiques avec ses collaborateurs.

3.3 Orange engage le dialogue et favorise la concertation avec les autorités locales et les riverains sur ses technologies afin de répondre à leurs questions.





## 4. Orange en France délivre une information claire et transparente sur les ondes électromagnétiques et encourage les bons usages

4.1 Orange met à disposition de ses clients, collaborateurs et grand public, via des supports adaptés, des informations scientifiques, réglementaires et techniques actualisées

4.2 Orange informe les collectivités locales et les riverains en leur transmettant préalablement à toute implantation d'antennes relais un dossier d'information.

4.3 Orange encourage l'utilisation du kit oreillette\* et le fournit systématiquement dans ses coffrets de téléphones mobiles

4.4 Orange informe systématiquement sur les précautions d'usage relatives aux téléphones mobiles, communique leur DAS\*, et relaie les recommandations édictées par les pouvoirs publics (cf. Charte sur la Protection des Enfants).

Cette Charte concerne le strict périmètre des activités d'Orange en France.

Orange invite également le lecteur à consulter régulièrement cette page pour prendre connaissance de ses mises à jour et de nos actions sur le sujet.





## Quelques actions

### ■ 1994

- France Télécom Orange innove en développant la dosimétrie\* (méthode de mesure des champs électromagnétiques)
- France Télécom Orange, en précurseur, organise des forums annuels d'information avec la participation d'autorités publiques, de professionnels du secteur et de scientifiques reconnus

### ■ 1998-99

- L'ICNIRP, organisme reconnu par l'OMS, émet des recommandations sur les seuils de protection relatifs à l'exposition aux champs électromagnétiques
- France Télécom Orange anticipe en appliquant ces valeurs à ses installations d'antennes relais.

### ■ 2001

- France Télécom Orange informe sur les ondes électromagnétiques via son site internet : état des connaissances scientifiques, réglementation, actions mises en oeuvre...

### ■ 2002

En France, les seuils de protection de l'ICNIRP sont adoptés par voie réglementaire

- Orange relaie l'information sur les ondes électromagnétiques via une rubrique dédiée sur son site intranet
- Orange met à disposition un kit oreillette pour ses clients dans tous ses coffrets
- Orange signe les premières chartes avec les collectivités locales
- Orange est membre fondateur de l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM)
- Orange réalise la brochure "téléphonie mobile et santé", le Cdrom "santé environnement" à destination des collectivités locales, des bailleurs et des riverains de ses antennes relais

### ■ 2003

- Orange, avec l'AFOM, édite plusieurs documents d'information et de sensibilisation relayés par le réseau Orange dont les brochures "mon mobile et ma santé" et "une antenne relais près de chez moi"

### ■ 2004

- Orange, les deux autres opérateurs, l'Association des Maires de France (AMF), et l'AFOM s'associent pour rédiger et signer le "Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs"
- Orange en coproduction avec la Cité des sciences présente l'exposition "tout capter nouveaux réseaux, nouvelles images" à La Vilette.

### ■ 2005

- L'AFOM publie le guide "votre enfant et le téléphone mobile, guide à l'usage des parents" en partenariat avec l'UNAF\*

### ■ 2007

- Orange, les deux autres opérateurs, l'Association des Maires de France (AMF), et l'AFOM s'associent pour rédiger et signer le "Guide des Relations entre Opérateurs et Communes"

### ■ 2008

- L'AFOM publie le guide "mon mobile et moi" à l'attention des adolescents.

### ■ 2009

- L'AFOM publie 5 fiches infographiques : "Ondes radio et santé Dangereux ou pas dangereux", "Radio, télévision, téléphonie mobile...: les émetteurs pour ma ville", "L'exposition aux ondes radio chez moi", "Téléphone mobile DAS et santé", "les seuils d'exposition du public aux ondes radio dans le monde".





## Pour Orange en France, Paris le 24 novembre 2009

### Glossaire

#### AFSSET

Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail. Placé sous la tutelle des ministres de la santé, de l'écologie et du travail, cet établissement public administratif de l'état oeuvre dans le but d'assurer la protection de la santé humaine.

#### Antennes relais

Elles assurent la liaison radio entre les téléphones mobiles et le réseau à partir duquel les communications sont traitées et orientées vers leurs destinataires

#### COFRAC

Comité français d'accréditation. Le COFRAC est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, créée à l'initiative des pouvoirs publics afin que la France dispose d'un système d'accréditation unifié et complet en tout point conforme aux exigences européennes et internationales. Il a pour mission de reconnaître la compétence des laboratoires, des organismes d'inspection, des organismes certificateurs et des vérificateurs environnementaux. Il offre ainsi aux entreprises mais aussi aux consommateurs et aux pouvoirs publics, une réelle garantie de confiance dans les prestations effectuées par les accrédités.

#### DAS

Le débit d'Absorption Spécifique est le niveau maximal d'ondes radio auquel on peut être exposé lorsque le téléphone mobile fonctionne à sa puissance maximale. Ce DAS est obligatoirement inférieur à 2 Watts par kilogramme.

#### Dosimétrie

Méthode de mesure des champs électromagnétiques

#### ICNIRP

Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants. Organisme indépendant et sans but lucratif reconnu par l'Organisation Mondiale de la santé. Il est composé de scientifiques et de médecins.

#### Kit oreillette

L'utilisation du kit permet de téléphoner les mains libres et de diviser l'exposition aux ondes radio par rapport au DAS du téléphone mobile

#### OMS

Organisation mondiale de la santé. Cette Institution spécialisée des Nations Unies pour la santé, a été fondée le 7 avril 1948. Comme il est précisé dans sa constitution, l'OMS a pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

#### Points d'accès

Equipement qui permet de se connecter par une liaison radio à un réseau de communication (par exemple borne WIFI)

#### Ondes radio

Ce sont les fréquences comprises entre 10 kHz et 300 GHz. Elles ont pour principales origines les antennes de radio, de télévision, de radar et de communication mobile mais également les fours à micro-ondes.

#### SCENIHR

Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux

#### Site radio

Lieu et infrastructure accueillant des émetteurs radio et des antennes (antennes relais, les émetteurs radio et TV et antennes faisceaux...)

#### Terminaux

On entend par terminal tout équipement destiné à être connecté directement ou indirectement à un point d'accès du réseau (par exemple carte et clef 3G, téléphone fixe, téléphone mobile, ...)

#### UNAF

Union nationale des Associations familiales

